



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUP

Question écrite n° 65652

Texte de la question

M. Claude Bartolone appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontre l'institut universitaire professionnalisé ville et santé. Dans le cadre de la réorganisation nationale des universités au sein de la réforme LMD, ce département autonome de la faculté de Villetaneuse Paris-XIII s'apprête à être dissout. A la rentrée prochaine, trois filières doivent être transférées à la faculté SMBH (science, médecine et biologie humaine) et deux à la faculté de sciences économiques. Cet IUP est réputé et son enseignement clairement reconnu. En outre, cet institut, installé en Seine-Saint-Denis, recrute ses étudiants dans un bassin de population modeste et socialement très éprouvé. En ce sens, la brillante réussite de nombre de ses diplômés semble mériter une attention particulièrement bienveillante. Par conséquent, il souhaite connaître ses intentions quant au devenir de cet institut.

Texte de la réponse

Prenant appui sur le processus de professionnalisation lancé depuis plusieurs années au sein des universités et sur la reconnaissance des équipes pédagogiques impliquées dans cette démarche, la mise en oeuvre de la réforme LMD (licence master doctorat) reste un enjeu majeur pour le développement des universités françaises. Dans ce cadre, l'IUP ville et santé a fait l'objet, dès la rentrée 2004, d'un projet d'intégration de ses formations dans le LMD par les enseignants de l'institut, soutenus pour cela par la direction. Ainsi, deux nouvelles filières ont été habilitées, « management comptable, audit et contrôle », d'une part, et « management commercial », d'autre part. Ces deux nouvelles filières se rajoutent aux trois filières d'origine : « gestion et management des institutions et des organisations sanitaires et sociales », « management et ingénierie sociale et urbaine », « management de la maintenance de l'équipement, de la sécurité et de l'environnement ». Afin de stabiliser l'encadrement administratif et enseignant, la direction de l'établissement a décidé de transférer les filières orientées « gestion » vers l'UFR sciences économiques et gestion à Villetaneuse et les filières orientées « biomédicale, sociale et urbaine » vers l'UFR santé, médecine et biologie humaine (SMBH) à Bobigny. Le diplôme de master, organisé en 120 crédits après la licence, portera la marque de sa préparation au sein des IUP, la mention IUP figurant sur les suppléments aux diplômes pour chacune de ces cinq spécialités habilitées transdomaines et transcomposantes. L'ensemble de ces mesures permet déjà et permettra d'assurer la pérennité de ces parcours de formation et leur identification dans le cadre d'une offre « LMD ».

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65652

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5243

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 10001